

Découverte d'un dépôt monétaire gallo-romain à Rue (Somme) ; premières données

In: Revue archéologique de Picardie. N°3-4, 1989. pp. 87-91.

Citer ce document / Cite this document :

Ben Redjeb Tahar, Foucray Bruno. Découverte d'un dépôt monétaire gallo-romain à Rue (Somme) ; premières données. In: Revue archéologique de Picardie. N°3-4, 1989. pp. 87-91.

doi : 10.3406/pica.1989.1556

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pica_0752-5656_1989_num_3_1_1556

DÉCOUVERTE D'UN DÉPÔT MONÉTAIRE GALLO-ROMAIN A RUE (SOMME) PREMIÈRES DONNÉES

par Tahar BEN REDJEB et Bruno FOUCRAY *

1. CIRCONSTANCES ET PÉRIPIÉTIES DE LA DÉCOUVERTE

Acte I

Au cours du mois de juillet 1988, Mr D. (1) qui effectuait, à l'aide d'un bulldozer, des terrassements nécessités pour la construction d'une usine à Rue (Somme, lieu-dit "La Foraine Bleue") eut la surprise de découvrir parmi les déblais les restes d'une céramique contenant encore 655 monnaies. Averti quelques jours plus tard, le maire récupéra ce dépôt qu'il remit à l'architecte de la Chambre de Commerce, responsable de l'opération. Ce dernier, au lieu d'en faire la déclaration officielle, se contenta de ranger les monnaies et les travaux de construction se poursuivirent, détruisant ainsi irrémédiablement l'ensemble des structures archéologiques liées à cette découverte.

Acte II

Celle-ci aurait pu en rester là si, le 23 décembre 1988, Mr B., prospecteur amateur, de passage à Rue, ne nous avait informé de la découverte de 26 antoniniens qu'il venait d'effectuer en observant les déblais des terrassements. Devant la forte probabilité de l'existence d'un dépôt monétaire, contact fut pris avec la C.C.I. d'Abbeville, propriétaire du terrain, pour mener à bien une prospection du site afin de sauver le reste du dépôt.

Acte III

Sur ces entrefaites, Mr B. obtint de Mr de La M., Directeur de l'usine, l'autorisation d'effectuer des recherches avant le début des fouilles officielles. Selon ses indications, confirmées par écrit par un témoin oculaire, il trouva 600 à 800 monnaies... qui furent immédiatement récupérées par Mr de La M. qui se présenta comme le véritable propriétaire du

terrain. Celui-ci nous assura cependant de son intention de nous remettre les monnaies dans les meilleurs délais.

Acte IV

Le 12 janvier 1989, un contact téléphonique avec le maire de Rue nous informa de la découverte de Juillet que nous pûmes récupérer pour traitement et étude.

Acte V

Cet intermède étant réglé, l'intervention archéologique put débuter. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'au 28 janvier et a essentiellement consisté à tamiser les déblais contenant le reste du dépôt monétaire. En effet, celui-ci, à la suite de plusieurs étalements successifs était dispersé sur environ 100 m² à une profondeur variant de 0,10 à 1 m. C'est donc près de 10 m³ de terre qui ont été "tamisés" avec l'aide d'un détecteur. Plus de 5615 monnaies ont ainsi pu être récupérées, avant que Mr de La M. nous demande de quitter l'enceinte de l'usine.

Acte VI

Fin février Mr de La M. nous a remis les monnaies censées avoir été récupérées auprès de Mr B... soit 55 antoniniens se trouvant dans un état déplorable occasionné par un traitement particulièrement agressif (2).

Acte VII

Revendications des uns ou des autres (3), intervention d'un antiquaire amiénois, demande de transaction de la C.C.I. qui, après réflexion, semble désormais vouloir vendre sa part, constituent les principaux éléments d'une action qui n'a plus que des rapports bien lointains avec l'archéologie.

(1) Pour diverses raisons, il nous a semblé préférable de respecter l'anonymat des personnes concernées.

(2) Cette différence, particulièrement importante, puisqu'elle concerne près de 10 % de l'ensemble du dépôt monétaire, n'a toujours pas trouvé d'explication et, à fortiori de solution.

(3) Si la moitié du dépôt appartient légalement à l'Etat, et donc à la collectivité, la seconde moitié revient au propriétaire des terrains.

* Respectivement ITA à la Direction des Antiquités de Picardie (responsable de la fouille de sauvetage) et Conservateur des Antiquités Ile-de-France. Si le traitement et l'inventaire général des deux dépôts sont terminés, l'étude fine est toujours en cours. Cet article veut donc fournir une première description générale de cette découverte et des circonstances qui l'ont entourée.

2. LE CONTEXTE DU DÉPÔT MONÉTAIRE

Nous sommes en présence d'un dépôt lié à un établissement dont nous n'avons pu déterminer la nature et la fonction. L'examen d'un fossé de drainage nous a seulement permis de repérer d'importantes fondations et un remblai de destruction s'étendant sur au moins 20 m de large.

Malheureusement, la totalité de l'emprise de l'usine avait déjà été décapé sur environ 0,50 m d'épaisseur jusqu'à un niveau stable : l'ensemble des structures existantes a donc été totalement détruit, ce qui nous prive de précieuses informations.

A partir de quelques témoignages, il est toutefois possible d'indiquer que le dépôt était constitué de deux récipients.

Un vase de type "urne" (4), trouvé en place, bien que brisé par le bulldozer, dans une fosse creusée dans le substrat naturel, semble-t-il, contenait au moins 655 monnaies. Il est difficile d'affirmer s'il a livré la totalité de son contenu. Il paraît plus probable que le reste a été perdu dans les déblais. Aucune monnaie appartenant à ce vase n'a été retrouvé par la suite.



Fig. 1 : Monnaies en cours de traitement.

Le deuxième dépôt qui, selon toute vraisemblance, se situait à proximité immédiate du précédent, était contenu dans une amphorette à deux anses, dont le profil archéologique, à l'exception de la partie inférieure, a pu être restitué à partir des fragments recueillis (voir dessin). Le décompte, après nettoyage des monnaies en notre possession (5), s'élève à un total de 5670 monnaies. Evaluer le nombre d'exemplaires ayant constitué ce second dépôt n'est guère aisé. La contenance totale d'une telle amphorette est de l'ordre de 12 litres, ce qui correspond à une capacité d'environ 10 000 monnaies. Cependant, l'absence de traces d'oxydation sur certaines zones du quart supérieur du récipient indique qu'il n'était pas plein et qu'il avait été enfoui en position couchée ou inclinée. Un nombre total, compris entre 8 000 et 9 000 monnaies, semble donc probable (6).

(4) A pâte marron clair et surface noire, dont seule une partie de la panse inférieure nous est parvenue.

(5) Traitement effectué au moyen d'une solution constituée de 95 % d'eau et de 5 % d'acide formique.

(6) Entre 1 500 et 2 000 monnaies n'ont donc pas été découvertes, probablement celles qui étaient dans le fonds du récipient qui n'a pas été retrouvé et qui est probablement resté à l'endroit de son enfouissement.



Fig. 2 : Une partie du dépôt monétaire de Rue (Somme) après traitement.

3. DESCRIPTION DES DÉPÔTS MONÉTAIRES

Les monnaies de Rue proviennent de ce que l'on a coutume d'appeler une cachette multiple. En effet, elles se répartissaient en deux dépôts distincts, de composition différente mais vraisemblablement enfouis au même moment. Constitués, pour l'essentiel, par des antoniniens du règne d'Elagaballe à celui de Postume leur état de conservation était excellent, comme souvent dans les trésors de cette période.

Le premier dépôt

5 668 ont été retrouvées, se répartissant en 5 666 antoniniens et 2 deniers. En outre, 2 as ont été découverts qui pourraient faire partie de ce dépôt. Les monnaies les plus anciennes sont du règne de Caracalla, de 215, date à laquelle fut créé l'antoninien. Les plus récentes appartiennent à Valérien I^{er} et sa famille. L'absence de monnaies de Salonin et de Valérien II divinisé donnerait une date proche de 257

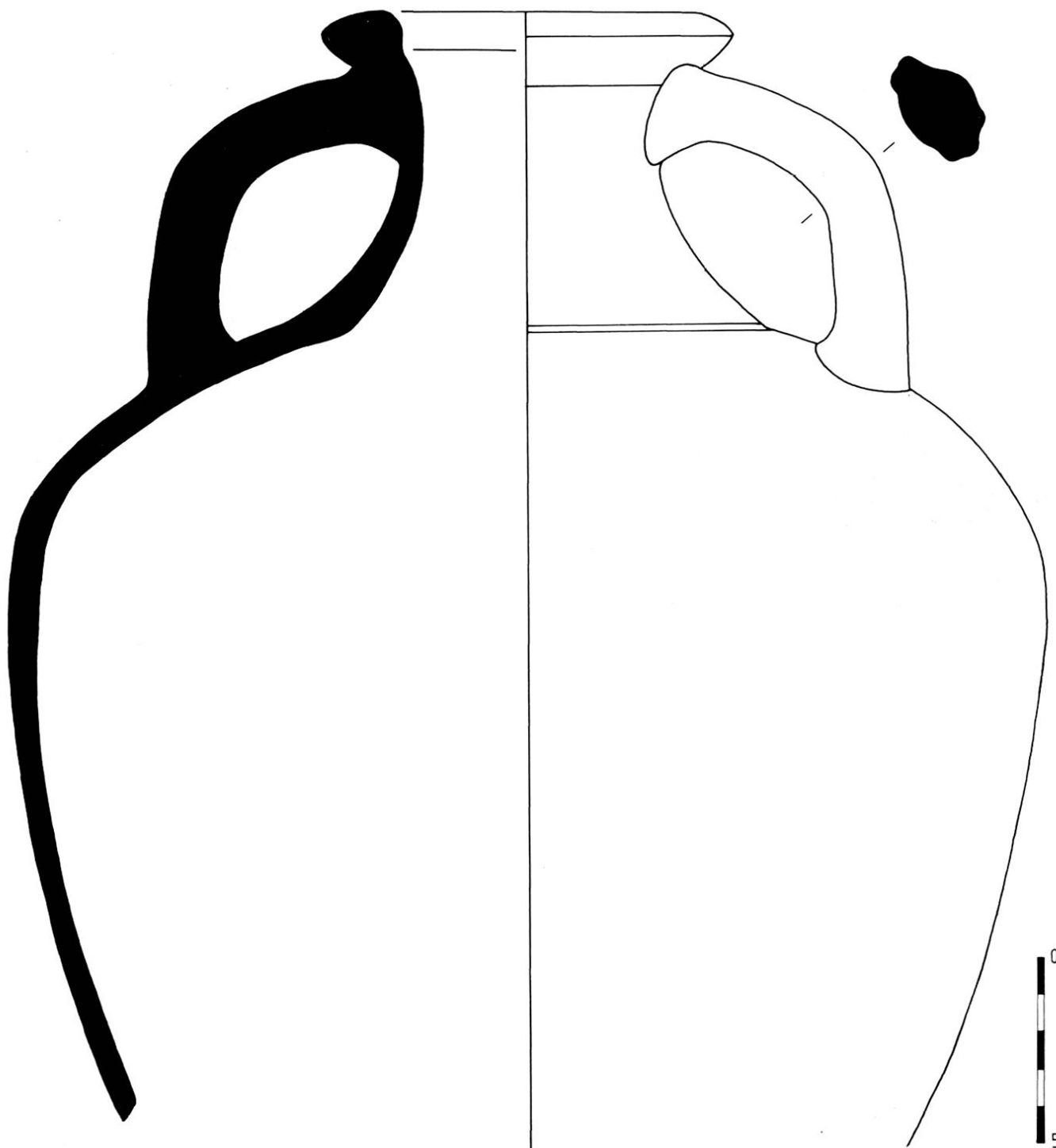


Fig. 3 : Amphorette ayant contenu le deuxième dépôt monétaire de Rue (Somme).

pour la fin de la thésaurisation. La présence des deux deniers peut s'expliquer par une méprise du thésaurisateur puisqu'ils appartiennent à des impératrices et ont pu aisément être confondus avec des antoniniens. Les monnaies de Gordien III et de Philippe I^{er} et sa famille sont nettement dominantes (3 312) et représentent 59,05 % de l'ensemble. De tels pourcentages n'ont rien de surprenant dans les trésors de cette période où le monnayage de ces deux empereurs domine encore largement la circulation monétaire des années 257-258. Les règnes de Trajan Dèce, Trébonien Galle et Emilien (249-253) avec 1 107 monnaies participent pour 19,76 % au trésor, soit une moyenne tout à fait normale. L'abondance des monnaies de Valérien-Gallien (1 081 soit 19,22 %) permet de mieux saisir la manière dont a été constitué cet ensemble. Il ne s'agit pas d'un trésor "de circulation", mais bien d'un trésor de thésaurisation. Cependant plusieurs éléments inclinent à penser que celle-ci a débuté au cours de règne de Valérien I^{er} et peut-être même qu'elle fut de courte durée. Les éléments qui militent en faveur d'une thésaurisation tardive sont le faible nombre de monnaies antérieures à Gordien III (1,97 %), la représentation moyenne de cet empereur et de Philippe, la quasi-égalité entre les monnaies de Trajan Dèce et celle de Trébonien Galle et l'abondance des monnaies appartenant au règne de Valérien I^{er}. De plus, l'absence quasi-totale de deniers, même si elle peut avoir pour origine un tri lors de la constitution du dépôt, pourrait aussi s'expliquer par une élaboration tardive. La progressive disparition du denier de la circulation monétaire date du règne de Trajan Dèce. Cet empereur et son successeur Trébonien Galle ont, en effet, envoyé à la refonte ou à la surfrappe les deniers de leurs prédécesseurs, entraînant un phénomène de thésaurisation préférentielle de ceux-ci et leur raréfaction dans la circulation. Ainsi, il arrive parfois qu'ils représentent plus de la moitié des monnaies des dépôts de même *terminus* que Rue. Tel n'est pas le cas ici. Autre phénomène intéressant : la répartition entre les ateliers des monnaies du règne de Valérien I^{er} montre que Cologne, avec 61,53 %, domine largement les autres ateliers de l'Empire. Or, les premières productions de cet atelier datent de la fin de 257. Un tel pourcentage serait logique pour un dépôt plus tardif, mais avec un *terminus* de 258 une proportion aussi importante de monnaies colongaises reste surprenante. De plus, celle-ci va de pair avec l'extrême maigre des effectifs de monnaies de la partie orientale de l'Empire (7). Cet élément milite en faveur d'un approvisionnement assez tardif du dépôt peut-être avec du numéraire de provenance rhénane.

Ce premier dépôt est, comme il a été indiqué plus haut, incomplet et l'estimation qui peut être faite du nombre initial doit être d'environ 8 000 à 9 000 monnaies. D'autres trésors plus importants, tel celui de Dorchester découvert en 1956 (20 748 deniers et antoniniens) ou celui plus récent d'Eauze (plus de

28 000) ont livré un matériel de même nature. Il n'en reste pas moins que, pour cette période, le trésor de Rue fait partie sans conteste de la catégorie des plus gros trésors d'antoniniens mis au jour dans la partie occidentale de l'Empire.

Le second dépôt

Composé de 655 antoniniens, ce second dépôt vient parfaitement en continuité avec le premier. Bien que de composition différente, tout porte à croire qu'ils ont été enfouis ensemble. Il semble bien qu'il s'agisse là d'un véritable "trésor de circulation" composé de monnaies ponctionnées dans la circulation en une fois et reflète assez justement l'état du numéraire au début du règne de Postume.

Le plus ancien des antoniniens est d'Elagaballe et les plus récents appartiennent à la troisième émission de Postume datée de 261. La répartition par grandes périodes d'émission est la suivante : antérieur à Gordien III 0,15 %, Gordien III/Philippe I^{er} 16,64 %, Trajan Dèce/Trébonien Galle/Emilien 12,52 %, Valérien/Gallien 39,39 % et Postume 30,84 %. Cette répartition possède un faciès normal pour un dépôt du début du règne de Postume. Comme pour le premier ensemble, on observe une surreprésentation de l'atelier rhénan (90,2 %) pour le règne conjoint de Valérien I^{er} et de Gallien. L'enseignement le plus intéressant qu'il nous livre concerne cependant le monnayage d'imitation du règne de Postume. Jusqu'à cette découverte, l'existence de ces imitations d'excellente facture n'était prouvée qu'à partir de 263. Le second dépôt en comprend 4 et permet donc d'affirmer que la fabrication de ces monnaies, issues d'un atelier clandestin bien spécifique, remonte au moins à 261.

Ces deux dépôts monétaires s'interrompent donc avec des monnaies de 261 et l'enfouissement est probablement à mettre en relation avec les campagnes maritimes menées par Postume contre les pirates saxons, entre 260 et 261, à la suite des raids de ceux-ci sur les côtes gauloises.

L'intérêt principal de ce type de dépôt réside dans son importance. C'est grâce à de tels ensembles qu'il est possible de compléter les catalogues, de mettre en place des chronologies, qui sont ensuite disponibles pour les découvertes isolées. C'est aussi l'occasion de pouvoir étudier les monnaies qui, rares, apparaissent dans des ensembles de plusieurs milliers de monnaies. De même, certains phénomènes d'imitation, de surfrappe, dont le mécanisme est mal connu, et se révèlent difficilement étudiables sur de petites quantités, peuvent être appréhendés à des niveaux qui leur donnent une valeur statistique incontestable. Ces ensembles permettent, en outre, de cerner les évolutions internes du monnayage qui sont souvent faussées dans les échantillons réduits.

4. POUR EN FINIR AVEC LA MYSTIQUE DES TRÉSORS

Il convient de formuler plusieurs remarques concernant les circonstances qui ont entouré la découverte de ce dépôt monétaire.

(7) Une seule monnaie de Valérien I^{er} pour Antioche soit moins de 0,01 %.

Il est tout d'abord regrettable que nous n'ayons pas été informé de la construction de cette usine, d'autant plus qu'un site archéologique placé à proximité immédiate et indiqué sur la carte archéologique de la Direction des Antiquités de Picardie nous aurait incité à une surveillance de cette zone particulièrement sensible.

Il est ensuite tout aussi regrettable que les responsables des travaux informés dès le mois de juillet 1988 de l'existence de ce dépôt monétaire, aient omis d'en faire la déclaration auprès des Services compétents. Une reconnaissance archéologique aurait, dès lors, permis de reconnaître précisément le site et d'en proposer une interprétation. Il ne s'agit pas pour nous d'incriminer les uns ou les autres mais de remarquer que par méconnaissance de la législation archéologique, et peut-être par crainte d'une interruption des travaux, un site archéologique a purement et simplement été détruit.

L'aspect administratif de cette découverte illustre parfaitement les errances et les déboires des chercheurs face au document numismatique. Il est indéniable que nombre de trésors monétaires sont effectivement découverts fortuitement lors de travaux d'urbanisme, agricoles ou autres. Lorsqu'ils le sont, le contexte de découverte est généralement fortement perturbé et ces ensembles souvent incomplets. Le silence vis-à-vis des autorités compétentes est alors quasiment de rigueur. Au mieux finit-on par savoir que cette découverte a eu lieu et les monnaies peuvent être étudiées dans de bonnes conditions. Au pire, l'inventeur, animé d'une soudaine frénésie, s'acharne-t-il à "récupérer le reste" détruisant ainsi d'une manière irrémédiable ce qui pouvait encore subsister du contexte archéologique immédiat du dépôt.

Il est indéniable que les monnaies, et plus généralement les trésors monétaires, ne jouissent pas du même statut effectif que toutes les autres découvertes archéologiques, bien que légalement cette différence n'existe nullement. Les réactions observées lors de découvertes de ce type relèvent plus de

l'inconscient collectif que de réactions raisonnées. Il en résulte une dissimulation presque systématique aux autorités compétentes, qui sont injustement soupçonnées de vouloir "faire main basse" sur ces découvertes. Les trésors monétaires sont protégés au même titre que les autres découvertes mobilières ou immobilières à caractère archéologique et dans ce cadre, les droits de l'inventeur et ceux des propriétaires du fonds sont garantis par la loi. Naturellement, lorsque celles-ci ne sont pas déclarées, ou effectuées lors de recherches privées, sans autorisation administrative, elles s'apparentent au pillage et sont quant à elles, réprimées par la loi. Comment ne le seraient-elles pas ? De cette situation où se mêlent d'un côté le sentiment trouble du trésor et de l'autre la méconnaissance des lois et des droits de chacun, il découle un état de fait qui, globalement est préjudiciable au patrimoine commun.

Ainsi nombre de dépôts sont dissimulés, revendus ou parviennent incomplets entre les mains des chercheurs qui ont à en faire l'analyse et l'étude. La valeur même des informations qui peuvent être déduites de telles études s'en trouve donc relativisée d'autant. La complexité et la variété des compositions des dépôts fait qu'il n'est pratiquement possible qu'après un examen initial fort attentif de dire si tel ou tel ensemble présente un intérêt certain pour la communauté scientifique. La réduction du dépôt, parfois même jusqu'à l'échantillonnage selon des critères qualitatifs, quantitatifs ou tout simplement opportunistes peut fausser les résultats dans la mesure où les sciences statistiques entrent pour une large part dans son étude.

Il est à souhaiter, mais peut-être n'est-ce là qu'un vœu pieux, que les trésors monétaires perdent un peu de leur caractère fantasmagorique dans l'esprit de ceux qui sont amenés à les découvrir et qu'ils retrouvent leur place dans la recherche scientifique. Nul doute que ce retour à de plus justes réalités assainirait sensiblement les relations entre tous ceux qui, de près ou de loin, participent à leur découverte, leur protection, leur étude et leur conservation.